



## Charte pour un développement durable de la production porcine en Auvergne

Comme d'autres activités agricoles, les installations d'élevage porcin peuvent être à l'origine d'impacts environnementaux négatifs (nuisance olfactives, visuelles ou sonores, pollutions de l'eau...) incompatibles avec le souci de préservation de l'environnement et qui conduisent à une mauvaise acceptation sociale de certains projets. La production de charcuteries et de salaisons est cependant une activité traditionnelle qui fait partie intégrante du capital culturel de l'Auvergne, tout en restant dans des proportions raisonnables et compatibles avec une démarche de qualité. En témoigne, la perspective d'obtention d'une "Indication Géographique Protégée" (IGP) "Salaisons d'Auvergne" qui conduirait à un renforcement du lien au territoire, de la production de charcuteries et de salaisons.

Le Conseil Régional d'Auvergne, lors des Assises Territoriales de 2004, s'est donc inscrit dans une démarche de qualité et s'est donné l'objectif de promouvoir le développement d'un modèle durable d'élevage porcins compatible à la fois avec les exigences socio-environnementales (notamment en lien avec le développement du tourisme vert) et les contraintes économiques liées à la démarche de production et basés sur la qualité et la valorisation des produits.

Le travail du Conseil Régional Auvergne et de l'URPAL (union régionale porcine Auvergne) a abouti à l'établissement d'une "Charte Porcine" en 2006, dont l'un des 6 thèmes conditionnels à l'obtention de financement régionaux, est la problématique de "l'Insertion Paysagère des Bâtiments d'élevage".

Un diagnostic paysager est donc requis. L'éleveurs'engageant à respecter les préconisations formulées à l'issue du diagnostic ainsi qu'à entretenir les abords de ses bâtiments.

Les CAUE Auvergne sont sollicités.

Début 2007, la société 1PACT/ECO chargé d'étude du dossier d'Installation Classée du projet, met en relation le CAUE15 et Messieurs TEIL Christian et René et Madame TEIL Christian, exécutifs du GAEC du Mont Journal .

Il s'agit de la création d'un élevage de production porcine (engraissement sur aire paillée) au sein d'une exploitation existante d'allaitants bovins et de vaches laitières.



Josiane et Christian TEIL

### CAUE du Cantal

**Diagnostic Paysager:**  
CAUE 15

**Maîtrise d'ouvrage:**  
Gaec du Mont Journal

**Maîtrise d'oeuvre:**  
Etude 1PACT/ECO  
Auto-construction

**Coût des travaux:**  
100 000€

**Aide :**  
30 000 € Région  
20 000 € Département



**Quand la qualité de production s'harmonise avec la qualité architecturale et paysagère, de nouveaux usages des territoires ruraux peuvent s'envisager et être ensemble porteur d'une identité contemporaine de qualité.**



L'exploitation se situe au pied du Mont Journal, lieu de randonnée qui offre une vue magistrale sur les Monts du Cantal.

Le conseil CAUE portera autant sur l'étude du paysage que sur le conseil architectural. Les deux thématiques, intimement liées, constituant systématiquement les deux piliers d'une intégration paysagère pertinente.

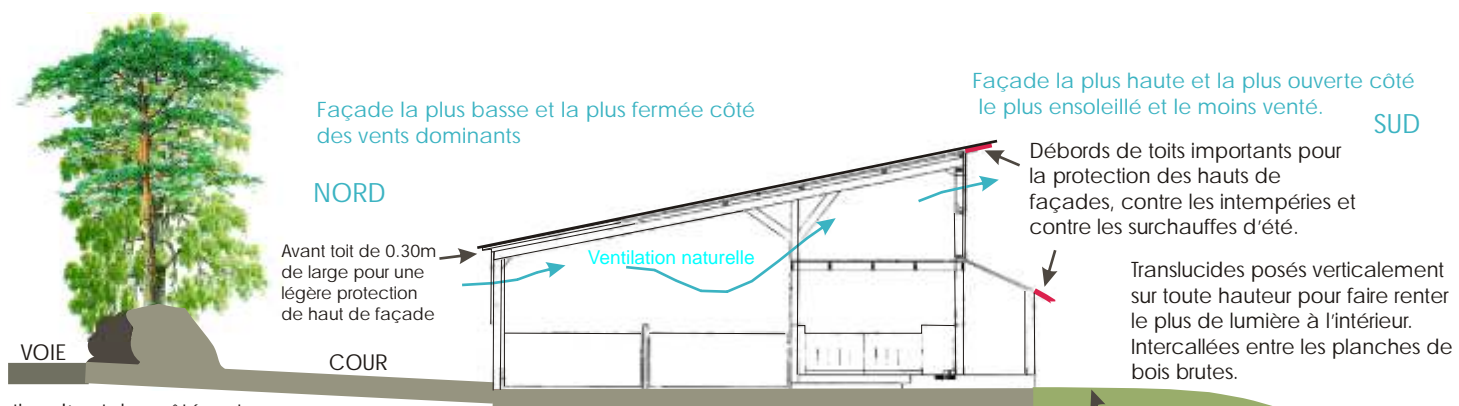
Sur un haut plateau où la végétation est peu présente, ouvert sur le paysage à plus de 180°, le long d'une voie communale utilisée par les randonneurs, l'intégration du nouveau bâtiment s'avère délicate.

Une contrainte supplémentaire qui se révélera être un atout, est la volonté, de réaliser le bâtiment en auto-construction.

Se fondre dans le paysage c'est en respecter les lignes structurantes, courbes de niveau, maillage végétal, implantation du bâti existant, tonalité d'ensemble du minéral (bâti ou non) et du végétal.....Le défaut majeur d'un bâtiment agricole c'est la destruction du rapport d'échelle existant auparavant entre le bâti traditionnel et le site plus ou moins naturel qui l'a accueilli. Les grandes toitures sont autant d'aplas de couleurs qui surgisse inopinément dans le paysage. La dimension raisonnable de ce bâtiment a permis de projeter une monopente et de présenter une façade "sans toiture" aux collines environnantes.

Les exploitants déjà convertis aux vertus du matériaux bois, matériaux qu'ils se sentent prêts à travailler, sont très ouverts aux problématiques architecturales et paysagères qui rejoignent leurs préoccupations de confort animal et de travail humain. Une fonctionnalité linéaire trouve sa réponse dans une volumétrie claire et simple à réaliser.

Une bonne isolation et une bonne ventilation sont indispensables à l'élevage des porcs. Les principes des constructions bioclimatiques nous épaulent pour amener des réponses architecturales simples :



Réalisation d'un talus, côté route, soutenu par un blocage de pierre de basalte et plantation d'une haie grand brise vent pour :  
 - protéger le bâtiment et la cour contre les vents dominants.  
 - séparer la voie publique de la zone d'exploitation.

Minimum de remblais avec patelage ramené contre la façade sud-ouest (vue du village "L'Usclade et ouverture sur le paysage) afin d'éviter une zone minérale périphérique qui aurait trop d'impact.

Travail sur les plantations (choix des essences et aides techniques) avec la Mission Haie Auvergne par le biais d'une convention avec le Conseil Général du Cantal.

